

ENJEUX ET DÉROULEMENT



Formation au Permis de conduire

L'automobile est devenue un **outil social** indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent **indispensable pour les études, le travail** ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route. L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par **le renforcement de l'éducation et de la formation**.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et le programme de formation au permis de conduire est mis en place pour aider les nouveaux conducteurs à **se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader**.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir. Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

Le programme de formation se veut une vue d'ensemble des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger. Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes **objectifs sécuritaires** que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en **connaître les risques et les limites**. Vous allez, au travers de ce programme, comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur vous guidera et vous conseillera. Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

La formation :

1. Une évaluation de départ : afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation.

2. Une formation théorique : Lors de la formation théorique l'élève a accès à des cours et entraînement en salle code et également en ligne, depuis son espace personnel, portant sur 10 thématiques du code de la route. Lorsqu'il aura atteint le niveau suffisant, il pourra se présenter à l'ETG (Epreuve Théorique Générale) dans l'un des organismes privés agréés qui le propose. Le candidat se rendra sur le lieu de l'examen par ses propres moyens.

3. Une formation pratique en situation de conduite avec un formateur agréé. Cette formation respecte le REMC (Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne) :

① Maîtriser

le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.

- a. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer les vérifications intérieures et extérieures.
- b. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.
- c. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
- d. Démarrer et s'arrêter.
- e. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.
- f. Utiliser la boîte de vitesses.
- g. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.
- h. Regarder autour de soi et avertir.
- i. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.

② Appréhender

la route et circuler dans des conditions normales.

- a. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
- b. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
- c. Adapter l'allure aux situations.
- d. Tourner à droite et à gauche en agglomération.
- e. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
- f. Franchir les carrefours à sens giratoire et les rond-points.
- g. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

③ Circuler

dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.

- a. Evaluer et maintenir les distances de sécurité.
- b. Croiser, dépasser, être dépassé.
- c. Passer les virages et conduire en déclivité.
- d. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
- e. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
- f. Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense.
- g. Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte.
- h. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
- i. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

④ Pratiquer

une conduite autonome, sûre et économique.

- a. Suivre un itinéraire de façon autonome.
- b. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
- c. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
- d. Connaître les comportements à adapter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
- e. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur de vitesse, limiteur, ABS, aides à la navigation...).
- f. Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
- g. Pratiquer l'écoconduite..

L'épreuve théorique générale (Code de la route) :

Pour passer l'épreuve du code, il faut avoir **au moins 16 ans** si vous suivez la formation traditionnelle, **ou 15 ans si vous suivez l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC)**.

Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins **35 bonnes réponses sur 40 questions (5 erreurs maxi-mum)**.

Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées. Parmi **les 40 questions** auxquelles vous devrez répondre, certaines sont en vidéo.

Pendant le déroulé de la vidéo, pensez à évaluer l'intervalle de sécurité et à regarder tous les rétroviseurs. Le jour de l'examen, pensez à apporter votre pièce d'identité et votre convocation. Votre code est valable pendant 5 ans et/ou pour 5 présentations à l'épreuve pratique.

L'examen pratique :

Pour se présenter à l'épreuve pratique il faut avoir au moins 17 ans ; il faut avoir réussi l'examen du code et présenter un justificatif d'identité conforme à l'Arrêté du 23 décembre 2016 relatif à la justification de l'identité, votre livret d'apprentissage numérique ainsi que la convocation.

Cette épreuve dure **environ 32 minutes**. Elle a pour but de vérifier si vous êtes capable de conduire seul sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres. Elle est évaluée par un expert, l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'examineur, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- **Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier,**
- **Suivre un itinéraire en vous guidant de manière autonome, pendant environ cinq minutes,**
- **Réaliser deux manoeuvres différentes, un freinage pour un arrêt de précision et une manoeuvre en marche arrière,**
- **Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière, et répondre à une question sur les premiers secours,**
- **Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs,**
- **Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre,**
- **Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers et notamment les plus vulnérables.**

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités. Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle le bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Le Certificat d'Examen du Permis de Conduire, sur lequel est noté le résultat, est téléchargeable à partir du lendemain sur votre accès candidat de RDVPERMIS.

En cas de réussite, le CEPC sera votre justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant votre permis de conduire soUs réserve d'avoir procédé à la demande de titre sur FRANCE TITRES. Ce document est valable 4 mois maximum.

En cas de réussite, vous serez en période probatoire avec 6 points sur votre permis de conduire.

Auto-école : _____

Agrément : _____

ENJEUX ET DÉROULEMENT



Formation au Permis de conduire catégorie A

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, s'est fortement développée. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, elle devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc. Les conducteurs de motocyclette sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier. L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi. L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire, et savoir-devenir. Apprendre à conduire une motocyclette est une démarche éducative exigeante.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et le programme de formation au permis de conduire est mis en place pour aider les nouveaux conducteurs de deux roues à **se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader**. L'objectif général est d'amener tout conducteur de motocyclette débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir. Apprendre à conduire une motocyclette est une démarche éducative exigeante.

Le programme de formation se veut une vue d'ensemble des compétences qu'un conducteur de motocyclette responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger. Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes **objectifs sécuritaires** que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une motocyclette et à circuler dans différentes configurations, à en **connaître les risques et les limites**. Vous allez, au travers de ce programme, comprendre les règles du code de la route à moto ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur vous guidera et vous conseillera. Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

La formation :

1. Une évaluation de départ : afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation.

2. Une formation théorique : Lors de la formation théorique l'élève a accès à des cours et entraînement en salle code et également en ligne, depuis son espace personnel, portant sur 10 thématiques du code de la route à moto. Lorsqu'il aura atteint le niveau suffisant, il pourra se présenter à l'ETM (Epreuve Théorique Moto) dans l'un des organismes privés agréés qui le propose. Le candidat se rendra sur le lieu de l'examen par ses propres moyens.

3. Une formation pratique en situation de conduite avec un formateur agréé. Cette formation respecte le REMC (Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne) :

① Maîtriser

le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation.

- Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard.
- Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord.
- Maîtriser et déplacer la machine (sans l'aide du moteur).
- Adopter une position de conduite sécuritaire sur la machine - descendre de la machine en sécurité.
- Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances.
- Monter et rétrograder les rapports de vitesse.
- Maîtriser la réalisation d'un freinage.
- Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité.
- Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans passager).
- Maîtriser l'utilisation de l'embrayage (sauf transmission automatique).
- Maîtriser les techniques d'inclinaison.
- Réaliser un freinage d'urgence.

② Appréhender

la route et circuler dans des conditions normales.

- Connaître et respecter les règles de circulation.
- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte (notamment ceux spécifiques à la conduite des deux-roues).
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
- Adapter l'allure aux situations.
- Être en mesure de s'arrêter ou stationner et de repartir en sécurité.
- Tourner à droite et à gauche.
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
- Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.

③ Circuler

dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.

- Evaluer et maintenir les distances de sécurité.
- Croiser, dépasser, être dépassé.
- Négocier les virages de la façon la plus sécurisante.
- Communiquer avec les autres usagers.
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
- Connaître les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible.
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
- Connaître la signalisation spécifique et les règles relatives à la circulation inter-files.
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers, tel que les tunnels, les ponts...

④ Pratiquer

une conduite autonome, sûre et économique

- Suivre un itinéraire de façon autonome.
- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
- Connaître les principaux facteurs de risque, ceux plus spécifiques à la conduite des motocyclettes et les recommandations à appliquer.
- Connaître les comportements à adapter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
- Connaître les dispositifs d'aide à la conduite du véhicule (régulateur de vitesse, limiteur, ABS, aides à la navigation...).
- Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage de la motocyclette.
- Pratiquer l'écoconduite.

L'épreuve théorique moto (Code de la route) :

Pour passer l'épreuve du code, il faut avoir **au moins** :

- **17 ans** si vous suivez une formation au **permis A2**,
- **16 ans** si vous suivez une formation au **permis A1**,

et posséder un numéro **NEPH**.

Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins **35 bonnes réponses sur 40 questions (5 erreurs maxi-mum)**.

Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées. Parmi **les 40 questions** auxquelles vous devrez répondre, certaines sont en vidéo.

L'examen (ETM) se déroule dans un centre d'examen agréé.

Pendant le déroulé de la vidéo, pensez à évaluer l'intervalle de sécurité et à regarder tous les rétroviseurs.

Votre code est valable pendant 5 ans et/ou pour 5 présentations à l'épreuve pratique.

Le jour de l'examen du code, vous devez penser à ramener :

- votre convocation imprimée (vous devez la recevoir par mail du centre d'examen)
- votre pièce d'identité en cours de validité (vous trouverez la liste des pièces d'identité acceptées [ici](#)).

L'examen pratique :

Pour se présenter à l'épreuve pratique il faut avoir au moins **16 ans pour le permis A1 , 18 pour le permis A2** et **avoir réussi l'examen du code ETM**.

Le jour de l'examen, vous devez vous présenter avec :

- un justificatif d'identité en cours de validité, conforme à l'Arrêté du 23 décembre 2016 relatif à la justification de l'identité,
- votre livret d'apprentissage numérique (à présenter sur votre smartphone),
- la convocation à l'examen.

L'examen est composé de 2 épreuves :

- l'épreuve pratique hors circulation,
- l'épreuve pratique en circulation.

La validation de l'épreuve pratique hors circulation donne accès à l'épreuve de circulation.

L'épreuve pratique hors circulation

Pour se présenter à l'épreuve pratique hors circulation il faut avoir validé l'épreuve théorique moto E.T.M.

Cette épreuve dure environ 10 minutes. Elle a pour but d'évaluer votre capacité à :

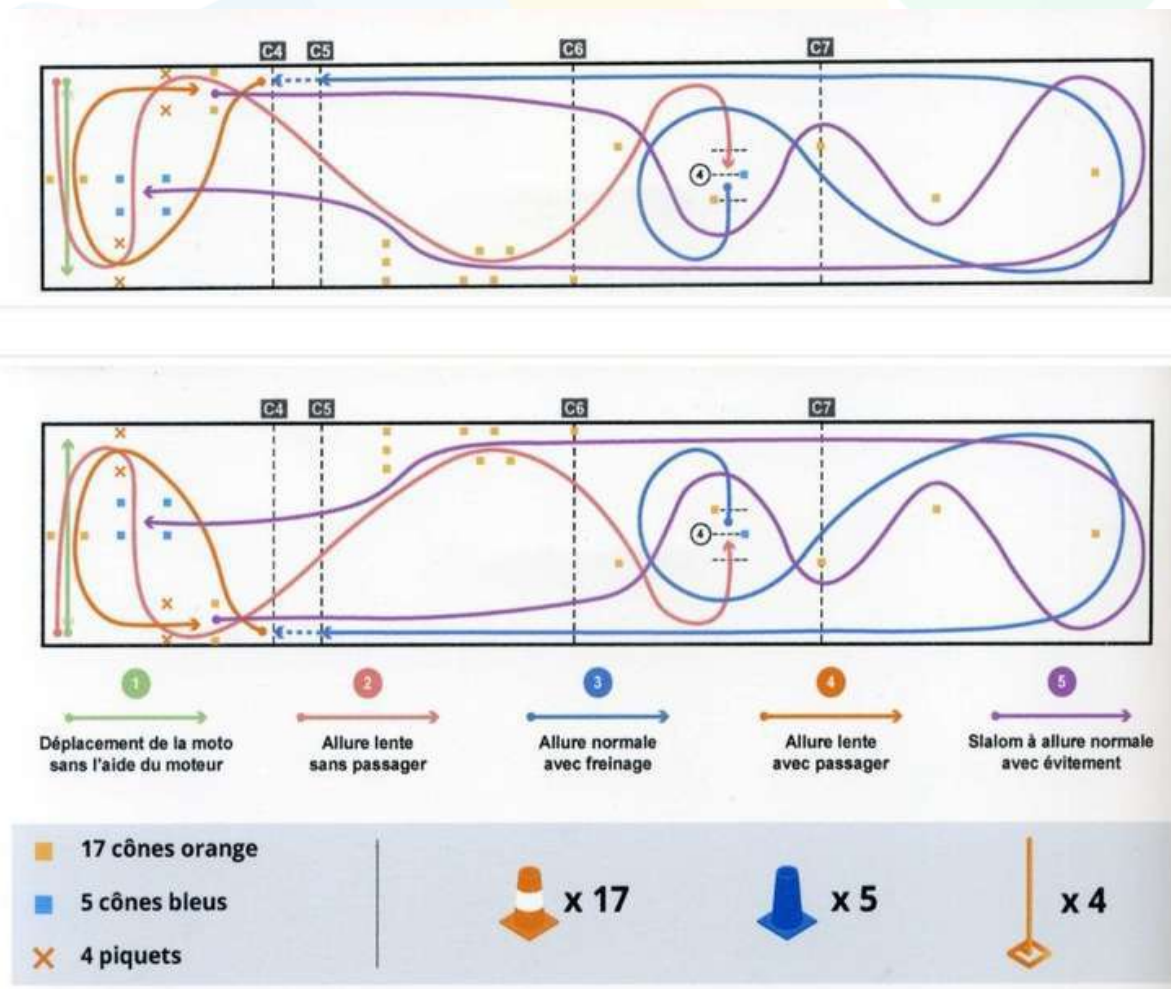
- déplacer la moto sans l'aide du moteur, sans béquille en marche avant et arrière.
- maîtriser la moto à allure réduite avec et sans passager.
- effectuer un freinage d'urgence, un demi-tour, un slalom et un évitement.

Elle consiste en un parcours à réaliser en respectant chaque exercice dans une zone bien précise.

Elle est évaluée par un expert, l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière. L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle le bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

En cas de réussite, vous avez validé la première partie pratique de votre permis de conduire catégorie A1/A2 et pouvez accéder à l'épreuve en circulation.



L'épreuve pratique en circulation

Pour se présenter à l'épreuve pratique en circulation, il faut avoir validé la première épreuve hors circulation.

Cette épreuve dure environ 40 minutes. Elle a pour but d'évaluer votre capacité à vous déplacer en toute sécurité, sans gêner les autres, ni les surprendre.

L'examineur et votre formateur vous suivent en voiture. Les indications de direction sont données au moyen de la liaison radio.

Dans la mesure du possible, l'épreuve en circulation a lieu sur des itinéraires variés (ville, route, autoroute). Pour évaluer le niveau d'autonomie de votre conduite, on vous demandera de suivre un itinéraire balisé par des panneaux.

Pour obtenir le permis moto, vous devrez posséder 5 compétences dont 3 majeures :

- Connaître et maîtriser son véhicule (savoir s'équiper et s'installer, savoir se positionner sur le véhicule en circulation, connaître et utiliser les commandes).
- Appréhender la route (prendre l'information soit contrôler régulièrement l'environnement, adapter son allure aux circonstances, appliquer l'ensemble des règles qui régissent le Code de la route).
- Partager la route avec les autres usagers (communiquer avec les autres usagers à l'aide des feux, avertisseurs et codes universels, partager la chaussée en adoptant la trajectoire de sécurité ci-dessous notamment, maintenir les espaces de sécurité).

Elle est évaluée par un expert, l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle le bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

En cas de réussite, vous avez validé votre permis de conduire catégorie A1/A2.